



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 28 avril 2014, à 18 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les trois personnes présentes ne posent aucune question.

2014-158 Lettre de convocation de la mairesse suppléante

La lettre de la mairesse suppléante convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2014-159 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2014-160 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

5. Octroi du contrat de pavage 2014.

Finances municipales

2014-161 Dépôt des états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2013 et du rapport du vérificateur

Sont déposés, le rapport financier consolidé de l'année se terminant le 31 décembre 2013 et le rapport du vérificateur.

Le rapport financier consolidé déposé comprend les résultats et la situation financière de la Ville de Farnham et de son périmètre comptable qui est composé de la Ville de Farnham, la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi et la Bibliothèque de Farnham inc.

Le résultat consolidé de fonctionnement démontre un surplus de 1 080 034 \$.

L'état consolidé de la situation financière démontre une dette nette consolidée totalisant 19 179 051 \$.

Pour la Ville de Farnham seulement, le résultat non consolidé de fonctionnement de l'exercice 2013 démontre un surplus de 810 852 \$.

L'état non consolidé de la situation financière démontre une dette nette de 19 672 937 \$.



Services techniques et développement

2014-162 Demande de permis - 80, rue Saint-Louis

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis au 80, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis au 80, rue Saint-Louis en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Un cadrage de la même couleur que les fascias et soffites et d'une largeur d'environ 100 mm devra être installé au pourtour des nouvelles fenêtres;
- Le bardeau utilisé pour recouvrir la toiture de la galerie avant devra s'agencer avec la toiture principale du bâtiment; soit dans les teintes de rouge;
- Les garde-corps de la galerie avant devront être de la même couleur que les fascias et soffites; soit de couleur blanche.

QUE recommandation soit faite au propriétaire que le nouveau revêtement de vinyle soit d'une couleur autre que le blanc afin de créer un contraste avec les ouvertures et leur cadrage.

2014-163 Demande de permis - 443, rue Saint-Joseph

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis au 443, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis au 443, rue Saint-Joseph en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté.

2014-164 Demande de certificat d'autorisation - 455, rue Yamaska Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2014.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée visant la propriété sise au 455, rue Yamaska Est;



CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un certificat d'autorisation visant le remplacement de la clôture de l'aire de jeux de la propriété sise au 455, rue Yamaska Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition suivante :

- Tous les éléments composants la nouvelle clôture devront être teints.

2014-165

Demande de permis - 558-560, rue Saint-Joseph

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 mars 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis aux 558-560, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis aux 558-560, rue Saint-Joseph en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les planchers des galeries et les éléments structurants de l'escalier soient peints d'une couleur s'harmonisant avec le revêtement extérieur du bâtiment principal;
- Que les garde-corps et les colonnes des galeries soient peints en blanc.

Deuxième période de questions

Les trois personnes présentes ne posent aucune question.

La séance est levée à 18 h 5.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire